
GARANTIE 10 ANS



10

TOUS LES VITRAGES ISOLANTS ROBOVER SONT GARANTIS, SOUS DES CONDITIONS NORMALES, POUR UNE PÉRIODE DE DIX ANS DEPUIS LA DATE DE FABRICATION. CETTE GARANTIE VOUS PROTÈGE CONTRE LA FORMATION D'UN FILM OU D'UN DÉPÔT DE POUSSIÈRE SUR LES SURFACES INTERNES DU VITRAGE, CAUSÉE PAR UN MANQUE D'ÉTANCHÉITÉ DU JOINT (NON PAR BRIS DE VERRE) ET CONSTITUANT UNE OBSTRUCTION APPRÉCIABLE DE LA VISION.

10.

www.robover.ca

ÉQUIPÉS
POUR
LIVRER

ROBOVER

10.

GARANTIE 10 ANS

LA GARANTIE EST SUJETTE AUX CONDITIONS SUIVANTES:

- a- L'installation a été effectuée conformément aux directives de **I.G.M.A. (TM-3000-90 (04))**
- b- Le vitrage isolant n'a pas été endommagé durant la manutention
- c- Le vitrage isolant n'a pas été soumis à des contraintes physiques ou thermiques
- d- Nos conditions de vente ont été intégralement respectées

Notre responsabilité se limite à fournir un nouveau vitrage isolant (excluant les coûts d'installation) livré à l'entrepôt de notre distributeur en échange du vitrage défectueux.

Contraintes

Il est recommandé de toujours garder une bonne circulation d'air sur la surface intérieure du vitrage afin de réduire les contraintes thermiques et éviter les bris. Par temps froid, éloigner les stores, rideaux et draperies. Pour empêcher la concentration de chaleur sur le vitrage, éviter d'y apposer tout carton, papier, affiche ou objet décoratif. Les enduits ou films appliqués après l'installation annuleront la garantie. Les sources d'air chaud doivent être placées à un minimum de 50 mm du vitrage et ne doivent pas être dirigées directement vers celui-ci. Les verres teintés ou à motifs demanderont une plus grande précaution puisqu'ils s'échauffent sensiblement plus que les verres clairs lorsqu'ils sont exposés au soleil. Assurez-vous de bien suivre ces recommandations afin de prévenir les bris thermiques.

La condensation

La condensation sur la surface du vitrage isolant à l'intérieur d'une pièce est le premier signe visible d'un degré d'humidité ambiante trop élevé. Vous devez contrôler cette condensation afin d'éviter la moisissure et augmenter votre confort. Il est recommandé de réduire le pourcentage d'humidité lorsque la température extérieure est froide.

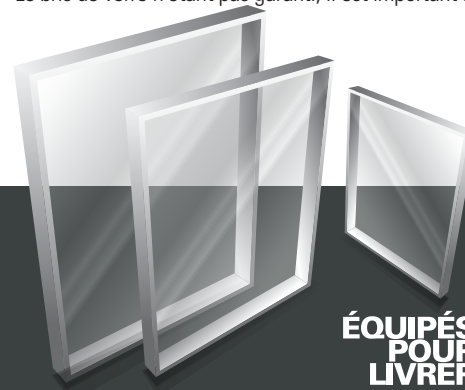
Pour plus d'informations veuillez consulter les dépliants de la société canadienne d'hypothèques et de logement.

Votre maison - Mesurer l'humidité de votre maison - **No. 62075**

L'air et l'humidité - Guide du propriétaire - Problèmes et solutions - **No. 61227**

Important

Le bris de verre n'étant pas garanti, il est important de vous procurer une assurance auprès de votre courtier.



ÉQUIPÉS
POUR
LIVRER

ROBOVER